



### Groupe de Travail sur le bilan du mouvement 2016

M. le Secrétaire Général,  
M. le SG-DRH,  
Mme la Directrice de la DPE,

Ce groupe de travail devait initialement se tenir la semaine dernière, le mercredi après-midi. Le positionnement des instances académiques a déjà été plusieurs fois débattu, au moins l'an dernier et l'année d'avant. Le report de cette instance, dont on ne sait s'il est la conséquence de l'action syndicale de boycott qui a été menée ou au report du CTA, est une bonne chose. Mais nous vous rappelons, encore une fois, que le mercredi après-midi n'est jamais un bon moment dans la semaine pour réunir une instance administrative – fusse-t-elle académique ou départementale. En 1<sup>er</sup> lieu parce que cela empêche toute représentation des collègues d'EPS bloqués par l'UNSS : syndicalement, le SE-Unsa ne l'acceptera pas. Puis, le mercredi après-midi est souvent la seule demi-journée libre dans la semaine pour les enseignants : les instances doivent se tenir sur le temps de travail.

M. le Secrétaire Général, SG-DRH, Mme la directrice de la DPE, est-ce que les syndicats d'enseignants exagèrent sur ce sujet ? Et bien, cela ne vous surprendra pas, mais nous pensons que non. En 2015, la HC des agrégés et celle des certifiés se sont tenus des mercredis après-midi, respectivement le 29/04/2015 et le 10/06/2015. En 2016 la vérification des barèmes de l'inter s'est tenue sur 2 jours, dont un mercredi (le 20/01/2016), les contestations de notes des certifiés et des PLP se sont tenues des mercredis (les 11/05/2016 & 25/05/2016), et les vérifications de barèmes à l'intra ont également concernées un mercredi après-midi, le 18/05/2016. Sur cette dernière FPMA, nous comprenons l'obligation de continuité de nos travaux. Sur toutes les précédentes, l'administration nous avait assuré de son regard attentif. Quelle valeur porter alors à la parole administrative ? De nouveau, nous vous demandons de bien vouloir ne pas positionner des CAPA ou des GT sur ce créneau-là.

Sur le bilan du mouvement, parmi les disciplines en difficulté sur les postes vacants, le cas de la technologie pose question. Depuis 4 ans il faut plus de 1000 pts pour rentrer à l'inter dans notre académie, il en fallait environ 1400 l'an passé. Y-a-t-il une volonté d'employer un vivier de contractuels dans cette discipline afin d'économiser sur notre plafond d'ETP ?

Même s'il y en a toujours trop, le nombre de MCS est en baisse de quasiment 13% par rapport à l'an dernier, la réforme du collège n'a pas apporté le flot de catastrophes annoncées. En physique-chimie, c'est même presque le contraire...

Le nombre de rapprochement de conjoints satisfaits ne cesse de baisser depuis 4 ans, cela dénote la difficulté de mutation qui permettrait souvent de mieux mener les vies professionnelles et personnelles des collègues. Si des changements de règles étaient envisagés en ne visant qu'à améliorer ce taux en excluant des enseignants aujourd'hui bénéficiaires du rapprochement, le SE-Unsa s'opposera avec force à ces évolutions néfastes au droit à la mutation. Pour le SE-Unsa, le contournement de la bonification des agrégés censée encourager une affectation en lycée pour au final obtenir une affectation soi-disant améliorée en collège est une préoccupation bien importante à régler car il y a là un dysfonctionnement qui nous semble grave en matière d'équité et de justification des affectations prononcées.

En ce qui concerne nos collègues remplaçants, quasiment 3 TZR sur 4 participent au mouvement : cette affectation est bel et bien subie ! Il serait intéressant de connaître parmi ceux qui ont fait le vœu DEPT et qui ont muté (106), combien ont eu une commune correspondant à un vœu placé avant le vœux DEPT. Ceci afin de mieux évaluer les risques géographiques encourus pour ces participants.

Enfin en REP+, si la bonification avait portée sur les 5 vœux établissements REP+ placés aux 5 premières places comme l'avait demandé le SE-Unsa, les résultats auraient été tout autres. Mais la volonté politique de Mme la Rectrice a été de faire fi de l'efficacité, préférant l'affichage de la fermeté. Cela conduisant à une augmentation de plus de 50% des postes vacants sur ces 5 établissements. L'échec nous semble assez cuisant pour revenir sur les règles unilatéralement posées au dernier mouvement.

En dehors de l'ordre du jour, nous aurions normalement dû recevoir la proposition de circulaire pour les CFP : est-ce prévu ? Pourrions-nous disposer d'un calendrier prévisionnel pour les futures opérations (promotions d'échelons, mouvement inter notamment) ?

Mon choix  
c'est l'Unsa !